

S3 BORDEAUX

Supplément au Bulletin n° 205 de mars 2016



NON TITULAIRES MOUVEMENT

2016

Le mouvement est traditionnellement un moment particulier pour les non-titulaires car il détermine ni plus ni moins l'obtention d'un poste à la rentrée 2016.

Pour réussir ce passage, il faut tout d'abord bien saisir les vœux sur internet et vérifier de façon scrupuleuse l'accusé de réception qui arrivera dans votre établissement dès le **mardi 10 mai 2016**.

Il vous appartient de respecter la procédure mise en place par le rectorat afin d'éviter des problèmes lors des affectations.

Le SNES-FSU met à disposition ce 4 pages qui vous aidera dans cette démarche. N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche de suivi accompagnée des pièces justificatives et **surtout d'une copie de l'accusé de réception**.

Nous sommes bien sûr à votre écoute pour tous renseignements tout au long de la procédure.

Bon courage à tous,
vos commissaires paritaires FSU (SNES-SNEP-SNUEP)
Delphine Discamps, Armelle Chagnaud, Lionel Hubin.



Armelle CHAGNAUD



Lionel HUBIN

NON TITULAIRES MOUVEMENT

2016

Calendrier mouvement 2016

- ▶ Ouverture du serveur : **du mardi 26 avril 2016 à 14h au lundi 09 mai à minuit.**
- ▶ Envoi des accusés de réception dans les établissements : **mardi 10 mai 2016**
- ▶ Retour des accusés de réception : **mardi 17 mai au plus tard à la DPE 6**
- ▶ CCPA barème : **jeudi 23 juin 2016**
- ▶ CCPA mouvement : **mercredi 20 juillet 2016**

Quand ?

Le site est ouvert du mardi 26 avril 14h au lundi 09 mai à minuit.

jusqu'à la fermeture du serveur vous pouvez modifier/consulter vos vœux/modifier les adresses / annuler vos vœux :

Ne pas attendre le dernier jour pour saisir les vœux !

Qui participe ?

Les contractuels justifiant d'une affectation dans l'académie de Bordeaux au cours de la période de référence suivante :

- ▶ Année scolaire 2013 / 2014 (année N-2)
- ▶ Année scolaire 2014 / 2015 (année N-1)
- ▶ Année scolaire 2015 / 2016 (année N)

Comment ?

- ▶ En se connectant sur le site : **<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>**
- ▶ Puis saisir le NUMEN (vous pouvez l'obtenir auprès du secrétariat de votre établissement ou auprès du rectorat si vous êtes sans affectation).
- ▶ Saisir un mot de passe (6 caractères maximum)
- ▶ Visualiser l'ensemble des onglets pour vérifier si les informations données sont à jour.

NON TITULAIRES MOUVEMENT

2016



Saisir les vœux :

Plusieurs types de vœux sont possibles (max 6 vœux) :

- Commune (03 choix possibles)
- Zone géographique, ou groupe de communes (03 choix possibles)
- Département (03 choix possibles)
- Académique

ATTENTION : Le vœu académique n'est pas obligatoire ! Nous le déconseillons fortement aux collègues, sauf pour ceux qui sont sûrs de pouvoir bouger sur l'ensemble de notre très grande académie ! Le vœu établissement n'est pas possible.



Calcul du barème :

- Admissibilités à un concours enseignant au **31 décembre 2015** : **10 points** par admissibilité
- Enfant de moins de 20 ans au 31 août 2016 et enfant à naître (sous réserve d'un certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard le 1er janvier 2016) : **5 points** par enfant
- CDI : Une bonification de **500 points** est attribuée aux bénéficiaires d'un CDI (*il s'agit bien des collègues ayant effectivement un CDI pas ceux qui vont en obtenir un à la rentrée 2016*)

Ancienneté :

- **A** : Année complète de service (contrat débutant entre le 01 septembre-01 novembre et se terminant entre le 30 juin-31 août, soit 08 mois ou 240 jours) : **25 points**
- **B** : Toute année au cours de laquelle on peut justifier d'un service contractuel, quelle que soit la durée : **15 points**
- **C** : Pour l'exercice de vacances dans l'académie de Bordeaux, dans la limite des contrats connus : **10 points** par année

ATTENTION :

- ▶ Aucun cumul n'est possible entre la situation A , B, C au cours d'une même année scolaire.
- ▶ Les points pour les enfants et les admissibilités ne sont validés qu'avec des pièces justificatives que vous devez joindre obligatoirement avec l'accusé de réception.

NON TITULAIRES MOUVEMENT 2016



Validation des vœux :

Dès le **mardi 10 mai 2016** un accusé de réception arrivera dans l'établissement ou à votre domicile pour les collègues sans affectation :
Vous devez :

- Vérifier les informations et éventuellement les modifier à **l'encre rouge** !
- Dater et signer
- Joindre l'ensemble des pièces justificatives (situation familiale, décompte ancienneté, admissibilités..) remettre l'ensemble des pièces au secrétariat de votre établissement ou au rectorat pour les collègues sans affectation, avant impérativement le **mardi 17 mai 2016**

Les permanences non-titulaires sont assurées au SNES académique

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

Le mardi et le mercredi de 14h à 17h

Tél. 05 57 81 62 40
courriel : s3bor@sn.es.edu
Twitter : @SNESBordeaux

La responsable du secteur contractuels : Delphine Discamps

Conception graphique : Stéphane Lestage -

imprimerie Lestrade - av. Jean Zay - BP 20079 - 33151 Cenon cedex

Directeur de publication : Jean Pascal Méral - CPPAP : 1019507145

Prix du n° 1€22 - Trimestriel - Abonnement annuel : 12€20

Supplément au Bulletin N°205 de mars 2016

Sommaire :

Pages 1-4 : Mouvement 2016

Pages 5-6 : Fiche de suivi

Page 7-8 : Bulletin adhésion